Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/05/2025 - 3145 - 2019 B 01326 - 880 105 531 - A D R Conseils et Gestion

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065** pour **2025**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

19 MAI 2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2025/3145

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -	205 CHEMIN DU RAY
SIRET 8 8 0 1 0 5 5 3 1 0 0 0 1 1	83440 FAYENCE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET LA GESTION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit

Bénéfice imposable à 15%: 38 794 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

- Entreprises nouvelles, art 44 sexies
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
- Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
- France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A
- Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies
- Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
- Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies
- Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
- Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
- Société d'investissement immobilier cotée
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
- Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET AGECO CANNES 116 Boulevard Carnot Le Durango 06110 LE CANNET *Tél:* 04.93.45.98.98	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu FAYENCE
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Cegid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M DA ROS ALAIN ASSOCIE PRESIDENT 205 B CHEMIN 83440 FAYENCE	1 000	2024					

I DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	2 364
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise SAS - ADR CONSEILS ET GESTION - Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 205 CHEMIN DU RAY 83440 FAYENCE

Numéro SIRET * 8 8 0 1 0 5 5 3 1 0 0 0 1 1 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial *	010		012		
Immobilisations incorporelles – Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *	028	1 182	030	818	364	601
Immobilisations financières * (1)	040		042	(30)	30	30
Total I (5)	044	1 182	048	788	394	631
ACTIF CIRCULANT – STOCKS – Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
STOCKS – Marchandises *	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) – Clients et comptes rattachés*	068		070			3 000
Créances (2) – Autres * (3)	072	1 181	074		1 181	3 598
Valeurs mobilières de placement	080	50 000	082		50 000	30 000
Disponibilités	084	10 796	086		10 796	21 244
Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096	61 977	098		61 977	57 842
Total général (I+II)	110	63 159	112	788	62 371	58 473

PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES – Capital social ou individuel *			120	1 000	1 000
Ecarts de réévaluation			124		
Réserve légale			126		
Réserves réglementées*			130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	)	132		
Report à nouveau			134	23 481	43 461
Résultat de l'exercice			136	32 975	22
Subventions d'investissement			137		
Provisions réglementées			140		
Total I			142	57 455	44 483
Provisions pour risques et charges – **Total II**			154		
DETTES (4) – Emprunts et dettes assimilées			156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
Fournisseurs et comptes rattachés			166	2 183	537
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	512)	172	746	3 008
Comptes courants d'associés			173	1 987	10 446
Autres dettes			175		
Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	4 916	13 990
Total général (I + II + III)			180	62 371	58 473

RENVOIS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ard Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2025

Désignation de l'entreprise SAS - ADR CONSEILS ET GESTION - Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31 12 2024	Exercice N-1 clos le 31 12 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue — biens	215		214	
	Production vendue — services *	217		218	53 750 / 51 380
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	7 / 47
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	53 757 / 51 427
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	11 238 / 8 941
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	508	244	524 / 510
	Rémunérations du personnel *			250	2 364 / 591
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 574 / 395
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	237 / 237
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	128 / 41 001
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	16 064 / 51 674
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	37 692 / (247)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	1 101 / 273
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		(VI)	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 819 / 4
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	32 975 / 22
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	32 975 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	5 819
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 tendecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138	342
	(FRR)France Ruralites Revitalisation(art.44 quindecies A) 181	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344	Creance due au report en arriere du deficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 352	38 794 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 182	472		474		476	1 182	1 182
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	1 182	492		494		496	1 182	1 182

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	582	562	237	564		566	818
TOTAL		570	582	572	237	574		576	818

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION - Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	(30)	632		634		636	(30)
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	(30)	682		684		686	(30)

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 250
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 081
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION - 31/12/2024

Détail des Autres Imputations		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -		Néant ☒*	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024	Durée en nombre de mois	1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117		

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024		160		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD & l'énumération des salariés et dans la notice n° 2033-NOTE-SD & l'attribution forfaitaire des entreprises de modification des effectifs

Cegid Quadra

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024 N° SIRET 88010553100011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

ADRESSE (voie) 205 CHEMIN DU RAY

CODE POSTAL 83440 VILLE FAYENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille DA ROS | Prénom(s) ALAIN
Nom d'usage | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date 020141 | N° Département 06 | Commune ANTIBES | Pays
Adresse : N° 205 | Voie B CHEMIN DU RAY
Code postal 83440 | Commune FAYENCE | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)
Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

gtd Quadra

19 MAI 2025
83300 DRAGUIGN
2025/3145

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2025

L'an Deux mille Vingt Cinq
Le 31 Mars
A 10 heures,

Monsieur Alain DA ROS
demeurant 205 Chemin du RAY 83440 FAYENCE

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société SAS ADR CONSEILS ET GESTION

Associé unique et président de la dite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain DA ROS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 , et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide que le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à la somme de 32 975 euros sera après paiement de l'impôt société ,réparti de la manière suivante :

Report à nouveau des 2 975 Euros et distribution 30 000 Euros

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alain DA ROS

ANNEXE

CONVENTION PASSEE ENTRE LA SOCIETE ET L'ASSOCIE UNIQUE

Néant

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à 32 975 euros de la manière suivante :

Distribution	30 000.°° euros
Report à nouveau	2 975.°° euros

Certifié conforme
La Gérance

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Le soussigné Alain DA-ROS associé unique et Président de la société ADR CONSEILS ET GESTION, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 53 757 euros auquel s'ajoute 1101 euros de produits financiers

Les achats et charges externes de l'exercice ont atteint au total 11 890 euros.

Les impôts et taxes se sont élevés a 524 Euros

Les salaires et charges se sont élevées à 3 938 Euros

La dotation aux amortissements a 237 Euros

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 37 692 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 se solde par un bénéfice de 32 975 Euros après paiement d un impôt société de 5 819 Euros

Au 31 Décembre 2023, le total du bilan de la Société s'est établi à 62 371 euros.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide que le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à la somme de 32 975 euros sera après paiement de l'impôt société ,réparti de la manière suivante :

Report à nouveau de 2 975 Euros et Distribution 30 000

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alain DA ROS